

Conseil général de l'Orne L'Etat, mauvais payeur

Le conseil général de l'Orne aborde les finances de l'année 2013 « sur le verglas et dans le brouillard » selon Alain Lambert, le président du Département. « Pour ce qui touche à notre métier de développeur et de gestionnaire de la collectivité, je ne suis pas inquiet. Mais en ce qui concerne la mission de payeur que nous impose l'Etat, là nous conduisons sur le verglas et dans le brouillard. »

Pour information, le Département est intermédiaire de l'Etat pour trois allocations : le RSA, l'Allocation Personnalisée d'Auto-

nomie, et la Prestation de Compensation du Handicap. En clair, c'est au Conseil général qu'il incombe de payer. Ce qui représente un budget de 75 millions d'euros. « Un budget dont l'Etat ne nous reverse que 30 millions d'euros », détaille Alain Lambert. Ce qui rend l'exercice plus que difficile et qui risque de mettre à mal les finances du Département. Un audit est lancé pour évaluer au plus juste la situation, mais l'assurance du versement de toutes les allocations jusqu'à la fin 2013 n'est pas garantie.

Alain Lambert Non à l'excès de normes

Le 21 décembre, Jean-Marc Ayrault, premier Ministre, a confié à Alain Lambert, président (divers droite) du Conseil général de l'Orne, et à Jean-Claude Boulard, maire PS du Mans, et par ailleurs membre du Conseil d'Etat, une mission relative à l'excès de normes au sein des collectivités territoriales.

Les deux hommes ont jusqu'au 15 mars pour présenter des outils et méthodes d'évaluation des normes, mais aussi dresser la liste de normes à faire disparaître.

« Nous sommes face à une furie normative », assure Alain Lambert qui rappelle qu'« en France environ 400 000 textes existent, et près de 300 nouveaux sont publiés chaque année. » Déjà président, depuis 2008, de la Commission Consultative

d'Évaluation des Normes au Comité des finances locales, Alain Lambert considère que cette mission « est une tâche d'autant plus importante que l'excès de normes complique sérieusement la vie et le quotidien des élus locaux et coûte très cher, au final, à tout le monde, et notamment aux contribuables ».

Depuis son installation en septembre 2008 jusqu'en décembre 2012, la CCEN a examiné 1014 projets de textes en se réunissant à 67 reprises. Sur les 1014 projets de texte, 29 ont reçu un avis défavorable (soit une proportion de 2,86 % des avis émis). Le nombre de textes examinés ne cessent de croître : 163 en 2009, 176 en 2010 et 287 en 2011.

En savoir plus : <http://www.ccen.dgcl.interieur.gouv.fr/>

Marylise Lebranchu relance la chasse aux normes absurdes



Marylise Lebranchu, la ministre de la Réforme de l'État, veut s'attaquer à des réglementations qui coûtent 600 à 700 millions par an aux collectivités locales. Crédits photo : BERTRAND LANGLOIS/AFP

La ministre a lancé une mission pour alléger le stock des 400.000 réglementations existantes.

Comme ses prédécesseurs, le gouvernement Ayrault veut s'attaquer à ces réglementations qui empoisonnent la vie des collectivités locales et leur coûtent 600 à 700 millions par an. Premier front ouvert, celui... des 400.000 normes existantes. «Nous souhaitons mettre en

a Évaluation du site

Site du quotidien national Le Figaro. Il met en ligne l'intégralité de ses éditions papier ainsi que de nombreuses dépêches d'agences et articles publiés en temps réel.

Cible
Grand Public

Dynamisme* : 611

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine